

Rapport financier Exercice 2024

1. INTRODUCTION

Nous clôturons l'exercice 2024 avec un **résultat positif de 42 270,16 €**. Toutefois, ce bénéfice **ne reflète pas la situation économique habituelle** de la crèche, et **peut donner une image trompeuse de notre situation financière**.

En effet, ce résultat exceptionnel est notamment lié à un élément comptable : **l'intégration à nos comptes 2024 des « Bonus Territoire » des années 2022 et 2023**. Ce bonus, mis en place par la CAF pour soutenir le développement des services aux familles, était auparavant versé directement aux communes, censées ensuite en faire bénéficier les structures présentes sur leur territoire. Son mode de versement ayant évolué récemment, et face à un manque de clarté sur son fonctionnement, le Bureau avait fait le choix de provisionner les années 2022-2023, c'est-à-dire de ne pas les comptabiliser en produit tant que la situation n'était pas clarifiée.

En 2024, avec une meilleure visibilité sur cette aide et les montants finalement perçus, nous avons décidé de **les intégrer**, ce qui a mécaniquement augmenté notre résultat pour cette année.

Par ailleurs, une autre bonne nouvelle est arrivée en avril 2024 avec l'annonce par la CNAF du **« Bonus Attractivité »**, en réponse aux récentes revalorisations salariales des professionnels de la petite enfance.

D'autres éléments détaillés dans le rapport ont contribué à ce résultat.

Il est donc important de noter que ce bénéfice **reste conjoncturel et ne traduit pas une amélioration structurelle de notre situation économique**.

2. LES PRODUITS

Les recettes de l'exercice 2024 s'élèvent à **288 006,16 €**, contre **241 046,36 €** en 2023, soit une **hausse de 19 %**.

Répartition des principaux produits d'exploitation :

<i>en euros</i>	2023	2024	Variation %
Subvention CAF PSU	108 331	117 253	+ 8 %
Participation des parents	57 800	53 202	- 8 %
Bonus Territoire		12 000	--
Bonus Attractivité		14 550	--
Subvention ASP (emplois aidés)	16 563	12 451	- 25 %
Subvention du département	24 000	24 000	=
Subventions des communes (mairies)	19 769	21 855	+11 %

Activité stable, qualité de gestion maintenue

Le **nombre d'heures facturées reste stable**, avec **25 619 heures en 2024** contre **25 820 heures en 2023**. Au-delà de cette stabilité, nous avons **réussi à maintenir un bon taux de facturation**, ce qui nous a permis de **conserver le palier maximal de la PSU** versée par la CAF.

Le **taux de facturation** met en évidence la capacité de la crèche à **adapter les contrats d'accueil aux besoins réels des familles**. Il correspond au **rapport entre les heures facturées et les heures effectivement réalisées** dans la structure. Plus cet écart est faible, plus le montant de la PSU est élevé.

Par ailleurs, comme énoncé en introduction, la crèche a bénéficié de **14 550 € au titre du nouveau "Bonus attractivité"** instauré par la CAF. Cette aide, versée en réponse aux revalorisations salariales dans le secteur de la petite enfance, a **vocation à devenir pérenne**, bien qu'elle soit apparue pour la première fois dans notre budget 2024 (le bonus s'élève à 970 € par place et par an pour le secteur privé et à 475 € pour le secteur public).

Focus sur certaines subventions

En 2024, la crèche PEVO a bénéficié de **12 451 € d'aide publique de l'État** pour les emplois aidés, en baisse par rapport à 2023 (**-25 %**). Cette diminution s'explique par la **pérennisation de l'équipe salariée**, rendant la structure moins éligible aux dispositifs d'emplois aidés.

Les **subventions communales** ont augmenté de **11 %** grâce à une contribution plus élevée de la mairie de **Villemoisson-sur-Orge**, en lien avec **un berceau supplémentaire**.

La subvention versée par la mairie d'**Épinay-sur-Orge** est restée stable, continuant à **couvrir les frais de loyer** de la structure.

Produits exceptionnels

L'exercice 2024 a également été marqué par des **produits exceptionnels** qui ont contribué à ce résultat positif :

- **24 060 € de Bonus territoire**, correspondant à l'intégration des montants 2022 et 2023,
- **1 924,84 € d'intérêts** générés par le livret d'épargne de la crèche,
- **1 554 € de quote-part des subventions de la CAF** dans le cadre du **fonds de modernisation des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE)**.

3. LES CHARGES

Les **dépenses de l'exercice 2024** s'élèvent à **244 736 €**, contre **245 430,50 € en 2023**, soit une **légère baisse de 694,50 €**, équivalente à **- 0,28 %**.

<i>en euros</i>	2023	2024	Variation %
Salaires et charges sociales	188 332 €	178 590 €	- 5,17 %
Charges de fonctionnement	44 300 €	59 195 €	+ 33.62 %

Salaires et charges sociales

Les **salaires et charges sociales** représentent **la part la plus importante des dépenses** (73 % du total). En apparence, ces charges sont en **baisse de 5,17 %** par rapport à 2023, ce qui peut paraître contre-intuitif, notamment au vu des **revalorisations salariales obligatoires** mises en place à compter du **1er janvier 2024**, dans le cadre du **nouveau système de classification de la branche professionnelle ALISFA**. En réalité, cette **baisse s'explique par un contexte RH particulièrement complexe** en 2024 :

- **Un long arrêt maladie de la responsable technique**, suivi de son **départ à l'amiable le 31 mars 2024**, a désorganisé partiellement l'équipe, avec **plusieurs mois sans RT titulaire (organisation d'un relai interne)** – nouvelle embauche le 2 mai 2024 ;
- **Le départ du cuisinier et agent de service** le 2 août 2024 pour **suivi de conjoint**, entraînant également **plusieurs mois sans remplacement** – nouvelle embauche le 2 décembre 2024.

En 2024, la crèche PEVO a ainsi fonctionné avec **11 professionnel·les**, pour un total de **5,01 équivalents temps plein (ETP)** sur l'année, alors que le bon fonctionnement de la structure requiert **au moins 6 ETP**.

Parmi les postes pourvus, **3 emplois ont bénéficié de contrats aidés** de type **CAE (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi)**, permettant de **maîtriser les coûts salariaux**, malgré les difficultés de recrutement.

Ce sous-effectif a permis de **limiter les dépenses en 2024**, mais **n'est pas soutenable à long terme**. Une **hausse significative des charges de personnel est donc à anticiper pour 2025**, avec le retour à une équipe complète et l'application des nouvelles grilles salariales de la branche.

Charges de fonctionnement

Les **charges de fonctionnement** ont fortement augmenté, passant de **44 300 € à 59 195 €**, soit une **hausse de + 33,6 %**.

Cette évolution s'explique en grande partie par le **recours à des solutions de remplacement temporaires**, rendues nécessaires par les absences prolongées de personnel :

- intervention **d'une société prestataire pour le ménage** ;
- achat des **repas des enfants** via un prestataire extérieur ;
- **recours ponctuel à du personnel intérimaire**.

Ces dépenses, bien que ponctuelles, ont permis de **garantir la continuité de service** auprès des familles, malgré une année marquée par de nombreuses **tensions sur les ressources humaines**.

Il est à noter également des **dépenses supplémentaires en fournitures et en petits équipements**, liées à l'arrivée de la nouvelle responsable technique. Celle-ci a eu besoin de s'approprier les lieux et de **réorganiser certains aspects pratiques du fonctionnement** de la crèche. Cela a impliqué l'achat de matériel pour faciliter la prise de poste et améliorer l'organisation quotidienne.

4. PERSPECTIVES & CONCLUSION

L'exercice 2024 se clôture donc avec un **résultat exceptionnellement positif de 42 270,16 €**, qui nous permet non seulement de compenser le déficit de l'exercice précédent, mais également de consolider notre **report à nouveau (159 680 €)**.

Même si ce résultat est en grande partie lié à des éléments conjoncturels (Bonus Territoire des années antérieures, Bonus Attractivité), il constitue une **opportunité précieuse pour améliorer la situation de notre trésorerie**, souvent sous tension dans les structures comme la nôtre.

Nous tenons à souligner qu'il **est indispensable pour une association comme la crèche PEVO de maintenir une réserve de trésorerie**, correspondant idéalement à **3 mois de fonctionnement**, afin de faire face aux imprévus : retards de subventions, achats imprévus ...

Grâce à ce résultat, **nous allons pouvoir consolider ce « matelas de sécurité »**, tout en nous donnant les moyens de réfléchir à des **investissements d'amélioration**, nécessaires pour garantir un accueil de qualité. À ce titre, **des travaux de rénovation du sol** sont à l'étude.

Nous devons toutefois rester **vigilants** sur les exercices à venir, car plusieurs éléments pèseront sur notre **équilibre financier dès 2025** et au-delà :

- Le **retour à une équipe salariée complète**, indispensable au bon fonctionnement de la crèche, entraînera une **hausse des charges de personnel**, d'autant plus avec l'application des nouvelles grilles de rémunération de la branche ALISFA.
- La **baisse confirmée de la subvention du Conseil départemental**. Cette aide passera de 24 000 € à 12 500 € en 2025, soit une **réduction de 11 500 €**, avec une **annonce officielle d'un arrêt total en 2027**. Ce recul impactera directement notre budget de fonctionnement.

Dans ce contexte, une **gestion rigoureuse** de nos ressources reste indispensable pour **garantir la pérennité de la structure**. Mais au-delà de l'équilibre budgétaire, il devient également nécessaire d'**anticiper** et de **diversifier nos sources de financement**, en **prospectant de nouveaux soutiens publics ou privés**, afin d'assurer la continuité et la qualité de notre mission auprès des familles.

Budget 2024 de la crèche PEVO

CHARGES	
Produits pharmaceutiques	727,72 €
Alimentation	7 499,38 €
Matériels et fournitures pédagogiques	1 599,75 €
Couches	1 205,60 €
Electricité EDF	2 978,85 €
Fioul	271,40 €
Fournitures entretien - petits équipements	2 583,08 €
Fournitures administratives	667,72 €
Sous-total	17 533,50 €
Sortie extérieur et activités payantes	640,00 €
ACEPP - Référent Santé	1 334,00 €
ACEPP - Sous traitance gestion/paie	4 658,00 €
Loyer + Charges	17 988,21 €
Travaux d'entretien et de réparations	5,90 €
Maintenance	2 069,52 €
Prestation ménage	5 420,51 €
Assurances	562,37 €
Sous-total	32 678,51 €
Personnel intérimaire	1 086,96 €
Honoraires comptable	4 599,72 €
Transports sur achats	202,60 €
Télécom	379,88 €
Frais postaux et de télécommunication	25,54 €
Frais bancaires	473,33 €
Cotisations	505,00 €
Frais de formation personnel	1 710,00 €
Sous-total	8 983,03 €
Part.form.prof.continue	2 635,61 €
Sous-total	2 635,61 €
Frais de personnel - coût global	177 654,85 €
Médecine du travail	730,80 €
Comités d'entreprise et établi	204,45 €
Sous-total	178 590,10 €
Charges diverses de gestion	1,35 €
Sous-total	1,35 €
Dotations sur amortissement	2 637,00 €
Sous-total	2 637,00 €
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	243 059,10 €
Pertes s/exercice ant	1 676,90 €
Sous-total	1 676,90 €
TOTAL DES CHARGES	244 736,00 €

PRODUITS	
PSU CAF	117 252,99 €
Participations parents	53 201,70 €
Bonus Territoire	12 000,00 €
Bonus attractivité	14 550,00 €
MSA	1 210,23 €
Sous-total	198 214,92 €
Subvention Conseil Départemental	24 000,00 €
Subvention Mairies	21 854,64 €
Subventions ASP (Contrats aidés)	12 451,23 €
Subventions journées pédagogiques	994,50 €
Sous-total	59 300,37 €
Cotisations Parents	1 250,00 €
Sous-total	1 250,00 €
Produit gestion courante	1,91 €
Sous-total	1,91 €
Remboursement Formation	1 700,00 €
Sous-total	1 700,00 €
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	260 467,20 €
Autres produits financiers	1 924,84 €
Sous-total	1 924,84 €
Profits /exercice antérieur	24 060,00 €
OP Investissement (sub caf)	1 554,12 €
Sous-total	25 614,12 €
TOTAL DES PRODUITS 2024	288 006,16 €
<i>Résultat de l'exercice 2024</i>	43 270,16 €